

UNIVERSITÉ DE MONCTON

RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES

**PRÉSENTÉ AU
COMITÉ EXÉCUTIF ET AU
CONSEIL DES GOUVERNEURS**

**PAR LE VICE-RECTEUR À L'ADMINISTRATION
ET AUX RESSOURCES HUMAINES**

CEX-210309 ET CGV-210417

RECOMMANDATIONS OU NOMINATIONS PRÉSENTÉES AU COMITÉ EXÉCUTIF ET AU CONSEIL DES GOUVERNEURS POUR RATIFICATION

En vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922) et modifiée aux réunions CGV-030426 et CGV-121201, et des dispositions prévues aux paragraphes 87(1) et 88(1) des *Statuts et règlements*, et compte tenu des objectifs visés par cette politique et ces règlements, voici les recommandations présentées au CEX et au CGV aux fins de ratification :

Campus de Moncton

ATTRIBUTION DE LA PERMANENCE D'EMPLOI ET/OU DE PROMOTION

Conformément aux stipulations du paragraphe 25.32 ainsi qu'à celles des annexes « E » et « F » de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université de Moncton, il est recommandé :

Que la permanence d'emploi et la promotion au rang d'agrégé soient attribuées à compter du **1^{er} janvier 2021** à la professeure et aux professeurs suivants :

| | |
|---------------------------|-----------------------------------|
| Ghassan ABOU-SAMRA | Département de génie civil |
| Benoit LANDRY | Département de génie mécanique |
| Christine PAULIN | Secteur d'administration publique |

Que la permanence d'emploi et la promotion au rang d'agrégé soient attribuées à compter du **1^{er} juillet 2021** aux professeures et professeurs suivants :

| | |
|------------------------------|--|
| Jules COMEAU | Département d'administration |
| Octave KEUTIBEN | Secteur d'économie |
| Érik LABELLE EASTAUGH | Faculté de droit |
| Josée NADEAU | Département d'ens. au primaire et de psychopédagogie |
| Isabelle VIOLETTE | Département d'études françaises |

Que la permanence d'emploi soit attribuée à compter du **1^{er} juillet 2021** à la professeure suivante :

| | |
|---------------------------|----------------------|
| Annie ROY-CHARLAND | École de psychologie |
|---------------------------|----------------------|

Que la promotion au rang de titulaire soit attribuée à compter du **1^{er} janvier 2021** aux professeurs suivants:

| | |
|-------------------------|-----------------------------|
| Hamadou BOUBACAR | Département de comptabilité |
|-------------------------|-----------------------------|

Que la promotion au rang de titulaire soit attribuée à compter du **1^{er} juillet 2021** aux professeures et professeurs suivants :

| | |
|-----------------------------|---------------------------------------|
| Jean-François BISSON | Département de physique et astronomie |
|-----------------------------|---------------------------------------|

Andrea CABAJSKY
Gabriel CORMIER
Charles GAUCHER
Gilles MARCOUX
Annie ROY-CHARLAND
France TALBOT
Mohamed TOUAIBIA
Christophe TRAISNEL

Département d'anglais
Département de génie électrique
École de travail social
Département d'administration
École de psychologie
École de psychologie
Département de chimie et biochimie
Secteur de science politique

Que la promotion au rang bibliothécaire III et la permanence soient attribuées à compter du **1^{er} juillet 2021** au bibliothécaire suivant :

Marc HARPER

Bibliothèque Champlain

NOMINATIONS FAITES PAR LE VRER ET LE VRARH (Pour information au CEX et au CGV)

En vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922) et modifiée aux réunions CGV-030426 et CGV-121201, et compte tenu des objectifs visés par cette politique, voici les nominations faites par le VRER et le VRARH:

CAMPUS DE MONCTON (UMCM)

1. La professeure **Dominique THOMASSIN** (Département d'études françaises) a été nommée responsable du Secteur langue en français pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2023.
2. La professeure **Isabel LANTEIGNE** (École de travail social) a été nommée directrice adjointe de son École pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2023, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
3. La professeure **Lise SAVOIE** (École de travail social) a été nommée directrice de son École pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2024, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.